



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 12 :
VIDÉO PROTECTION LEB 2023

Séance Ordinaire du 21 février 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 février 2023.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Daniel BALLA, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Xavier DE JAVEL, Julie-Anne BROUSSIN, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absents : 2

Excusés : 5

Excusés avec procuration : Mathilde FERCHAUD (à Philippe FARGEON), Michel MENJUCQ (à Jean-Georges MICOL), Guillaume ALEXANDRE (à Alain MARC), Benjamin DUGERS (à Sandrine JOVENE), Sarah DEHAIL (à Françoise COSSECQ).

Absents : M. Damien ROUSSEAU, M. Didier PAULY.

Secrétaire : Armelle BARTHELEMY

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023

DOSSIER N° 12 : VIDÉO PROTECTION LEB 2023

RAPPORTEUR : Alain MARC

Dans le cadre de sa stratégie de prévention de la délinquance 2020/2024, l'Etat incite les collectivités à se doter d'un équipement de vidéo protection.

A cet effet, présenté en conseil municipal en avril 2021, un premier déploiement et renouvellement de caméras rentre dans sa phase finale avec un achèvement des travaux prévu le 30 mars 2023.

Dans la continuité de cette première phase, une deuxième étude est conduite en vue d'étendre le périmètre de protection.

Basé sur l'analyse des statistiques et l'expertise des référents sûreté de la police nationale, une quinzaine de caméras a été retenue pour l'année 2023 selon le dispositif de l'avant-projet joint : halte ferroviaire et pôle d'échange multimodal de Sainte-Germaine, points d'entrée de ville, un rond-point. Ce nouveau déploiement a été présenté pour concertation à la participation citoyenne à la sécurité le 8 décembre 2022.

Cette nouvelle phase s'inscrit comme la précédente dans une démarche de prévention situationnelle contre la délinquance. Elle vise à prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants, éventuellement des actes de terrorisme, dans les conditions prévues par l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

L'étude prévoit un visionnage déporté dans un local sécurisé de la police municipale afin de pouvoir visualiser des infractions aux règles de la circulation, protéger des bâtiments et installations publics, faciliter le secours aux personnes, ou encore lutter contre les incendies, prévenir et constater une infraction liée à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets.

L'installation satisfera à l'obligation de sécurisation des données qui pèse sur tout responsable de traitement. En conséquence, les mesures techniques et organisationnelles appropriées, afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, seront mises en œuvre. Ainsi, le visionnage des images ne sera opéré que par les personnes spécifiquement et individuellement habilitées.

Le coût de l'installation est de 150 000 euros TTC.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure et notamment les articles 17 à 25,

VU la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et les articles R 251-1 à R 253-4 qui précisent les conditions de mise en œuvre de la vidéo protection,

VU la circulaire INTD0900057C du 12 mars 2009 relative aux conditions de déploiement des systèmes de vidéo protection,

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection,

Considérant l'existence de risques particuliers d'agression, de vol ou de délinquance pesant sur la commune du Bouscat tels que présentés dans le dernier diagnostic local de sécurité,

Considérant les axes stratégiques décidées en séance plénière du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance le 9 novembre 2022 et notamment les propositions d'actions relatives à la vidéo protection,

Considérant qu'il est primordial d'assurer la protection des administrés et des biens publics,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER les travaux d'extension du parc de vidéo protection existant sur la commune et de son financement,

Article 2 : AUTORISER M. le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour 2023, la ville s'engageant auprès de l'autorité préfectorale à ne pas commencer l'exécution des travaux avant d'avoir reçu l'accusé de réception l'autorisant à les démarrer,

Article 3 : AUTORISER M. le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ :
32 voix POUR
1 ABSTENTION (Mme Claire LAYAN)

Fait et délibéré le 21 février 2023

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Armelle BARTHELEMY

Document confidentiel
destiné aux personnes
habilitées

DIAGNOSTIC

CLSPD 2022

Etude réalisée en vue du renouvellement de la stratégie du
Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du
Bouscat

Présentée en Assemblée plénière le 9 novembre 2022

« Réflagir pour prévenir et sanctionner les troubles sur le territoire Bouscатаis »

Patrick BOBET, Maire du Bouscat

« Depuis 2 ans, des révolutions, évènements et mutations bouleversent nos organisations, accentuent certaines vulnérabilités et génèrent de l'instabilité sous formes de nouvelles violences en lien avec la perte de confiance, l'anxiété et l'altération de l'autorité.

Parallèlement et heureusement ces périodes troubles ont démontré aussi que la fraternité républicaine est bien vivante, qu'elle est mère de nouvelles pratiques humaines résilientes. Plus les hommes se parlent, s'écourent, se respectent, plus ils innovent, créent, s'adaptent et résistent. Plus la prévention est efficace moins la répression est utile, comme les moyens de l'accompagnement des victimes. Plus la prévention se construit collectivement grâce à la cohésion sociale, le vouloir et le savoir vivre ensemble plus elle est forte.

Le nouveau projet de territoire le Bouscat 2030 et le nouveau plan d'actions de nos services publics, la Responsabilité Sociétale de notre Organisation, nous permettent d'adapter notre trajectoire aux nouveaux défis de la santé globale et de l'économie des ressources pour plus de sécurité et de tranquillité.

Au sortir du 2ème confinement lié au covid 19, j'ai souhaité donner une nouvelle perspective ambitieuse au projet initial construit pour les dernières municipales. En effet, avec le projet politique, « pour Le Bouscat », j'avais l'intention de poursuivre les actions initiées dès 1989 et de donner une nouvelle impulsion en faveur d'un cadre de vie déjà reconnu comme très agréable, préservé et sûr, en bénéficiant de services publics toujours plus diversifiés et adaptés à tous les âges de la vie et en faveur d'une ville toujours plus animée, participative et ouverte, innovante et active, porteuse de projets.

J'ai constaté que cette crise sanitaire avait changé l'appréhension des liens sociaux, les modes de vie et les usages de la ville par les habitants.

Les projets structurants prévus seront engagés, tels que l'école des arts du spectacle vivant musique, théâtre et danse ; la création/extension/modernisation d'équipements publics tels que la piscine municipale, de la salle des sports Gaston Touya, de deux nouvelles classes maternelles, la transformation du site Peugeot à la barrière du Médoc en complexe immobilier mêlant habitat et hall commercial etc... Mais afin de tenir compte des aspirations de nos concitoyens, il a été décidé de recentrer le projet politique et ses priorités sur le bien-être. »

Alain MARC adjoint en charge de la sécurité, de la mobilité et des anciens combattants

Les conséquences sur la sécurité et les pistes de stratégie :

La qualité de vie et la tranquillité sont deux axes chers aux habitants. Si la tranquillité publique, le bien-être et la sécurité de chacun se doivent d'être l'affaire de tous, pour maintenir et préserver ce cadre de vie, la ville ambitionne de conjuguer ses forces et ses actions avec tous les acteurs impliqués de près ou de plus loin dans la sécurité, la prévention de la délinquance et l'accompagnement des personnes sur le territoire communal.

L'augmentation de la sécurité et de son sentiment se réalise grâce à la mise en œuvre d'actions multiples. En adhérant au forum français de sécurité urbaine, la ville poursuit cette ambition de renforcer la politique locale de sécurité urbaine en recherchant la meilleure répartition entre prévention, répression et accompagnement selon besoin des habitants dans un souci de sobriété et d'efficience des dépenses publiques.

Notamment avec le renforcement des effectifs de sa police municipale et de leur équipement en armes létales, avec un partenariat dynamique renouvelé avec la police nationale, un parc grandissant de vidéo surveillance, une plus grande implication des habitants dans la participation citoyenne, la ville se donne tous les moyens possibles pour conserver les conditions d'une ville sûre et apaisée.

Dans le domaine de la prévention, un axe de travail serait de développer une dynamique partenariale élargie et renouvelée avec l'ensemble des acteurs du territoire et les citoyens. »

Sandrine JOVENE, conseillère municipale déléguée en charge de la sécurité,

Depuis 2019 nos habitudes et nos points de repères furent bouleversés par cette période de confinement pour amener à une prise de conscience de l'utilité des liens sociaux, sans quoi l'anxiété, le doute, la crainte, prennent le dessus et modifient le comportement.

A la suite de ces 2 années, force est de constater que l'isolement est un facteur aggravant des addictions, de la délinquance, et de la violence.

Aussi, établir un diagnostic reste synonyme de "grand oral" avec tous les acteurs sociaux, économiques, institutionnels qui gravitent autour de la sécurité pour étudier les solutions réalisables par anticipation.

Une prévention bien pensée évitera une répression intensive.

Cette concertation a été menée en partenariat avec tous les acteurs du quotidien pour aboutir à des réalisations concrètes, telles que :

- des effectifs supplémentaires au sein de la police municipale, maillon fort qui alimente nos réflexions ;
- et la vidéoprotection qui contribue à la quiétude des bouscatais.

Reste à mettre en œuvre, l'application de la stratégie de sécurité.

Préambule

L'article 1^{er} de la loi du 21 janvier 1995 stipule que la sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. Le Maire par l'article L2212-1 du CGCT est responsable du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et salubrité publiques. Pourtant, il n'existe pas de définition autre que celle du dictionnaire avec un choix : soit d'être l'état d'esprit confiant et tranquille d'une personne qui se croit, se sent à l'abri du danger (sentiment de sécurité) soit d'être dans une situation tranquille qui résulte de l'absence réelle de danger (être en sécurité). Une définition a été avancée par monsieur Thibault de Montbrial, avocat au Barreau de Paris à l'occasion d'une conférence donnée à l'école de guerre le 2 décembre 2021. La sécurité intérieure consiste à protéger les personnes et les biens, à défendre le patrimoine matériel et immatériel, ainsi que les institutions dans une logique sociale et politique.

En appliquant cette définition au niveau communal, comment protéger et défendre sinon en déployant des mesures de droit et des moyens humains et matériels permettant de se prémunir des risques naturels, industriels ainsi que des menaces nées de la vie en société ou des atteintes au bon ordre, à la tranquillité et la sûreté publiques. La réglementation sur la sécurité des services publics locaux liste ainsi : les sécurités intérieure, sanitaire, routière, la sécurité des établissements et équipements scolaires, la sécurité des établissements recevant du public, les risques incendie et panique, les risques technologiques, les transports, les risques majeurs et catastrophes naturelles.

Le diagnostic local de sécurité se veut une actualisation des données locales dans les domaines suivants :

- la perception spatiale et temporelle de la sécurité,
- les dispositifs mis en place et le degré de satisfaction,
- l'analyse des principales attentes dans le champ de la prévention et de la sécurité.

Le diagnostic s'intéresse donc à la sécurité objective, aux actes commis et enregistrés contre elle mais aussi à l'insécurité subjective, perception, sentiment d'insécurité. Les données collectées permettent à la ville d'améliorer la compréhension des réalités locales, les perceptions et les besoins des citoyens afin d'enrichir les réponses apportées et ainsi développer le sentiment de sécurité, le bien être des habitants.

Le contexte global de la ville révélant la logique de territoire est tout d'abord développé. Les faits (crimes et délits) sont ensuite présentés permettant d'établir un constat de la situation en termes de délinquance et d'incivilités. Puis, une approche de l'environnement territorial de sécurité révélant les facteurs de délinquance liste les dispositifs de prévention déjà mis en œuvre sur la ville du Bouscat.

Le diagnostic de sécurité est un outil d'aide à la décision, une carte de l'identité de la collectivité.

En fonction de la situation socio-économique de la commune comme des conditions de son habitat et au regard des mesures de prévention déjà engagées, il est une analyse des risques et des manifestations de délinquance et d'incivilités afin d'en déduire le niveau réel du sentiment d'insécurité ressenti par une majorité de la population.

Un diagnostic, au-delà du portrait de territoire et de l'état des lieux, vise à réinterroger les facteurs de la sécurité, ce qui y contribue, pour les renforcer d'une part, mais pour identifier les points de difficultés et les manques.

Ces problématiques et ces enjeux se recoupent et s'enchevêtrent avec d'autres politiques du territoire. La prévention interroge par exemple, l'éducation, l'insertion des jeunes, la santé. L'accompagnement social joue un rôle majeur dans la sécurité, tout comme les espaces publics et de rencontres, créateurs de lien social...

Ce diagnostic représente donc un portrait du territoire, photographié à la lumière des questions de sécurité et de tranquillité publique, même s'il n'est pas parfaitement exhaustif, car de nombreux indicateurs manquent localement pour identifier si telle ou telle problématique est plus prégnante au Bouscat qu'ailleurs.

Table des matières

Edito	2
Préambule	4
1. La ville du Bouscat et sa population	7
1.A. Fiche d'identité : le Bouscat	8
1. B. La population du Bouscat	8
2. Données statistiques : police, justice	11
Introduction.....	12
2.A. Données statistiques de la police nationale	12
Informations générales	12
Les accidents de circulation et les infractions routières	12
2.B. Données statistiques de la police municipale	13
2.C. Données statistiques du parquet	14
2.D. La prévention de la récidive, quelques chiffres	14
Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation	14
La Protection Judiciaire de la Jeunesse	15
2.E. L'information juridique des Bouscatais	15
La Maison du Droit de Bordeaux.....	15
Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles	15
3. Données statistiques : les publics fragilisés	16
Introduction.....	17
3.A. Les enfants et les jeunes	17
Aide Sociale à l'Enfance au Bouscat (Maison Départementale des Solidarités)	17
La prévention spécialisée : le Prado	18
3.B. Les personnes victimes de violences conjugales.....	18
3.C. Les personnes en situation de précarité	18
3.D. Les personnes en situation de handicap.....	19
3.E. Les personnes sous mesures de protection	19
3.F. Certains séniors	19
3.G. Autres facteurs de vulnérabilité (errance, addiction, santé mentale).....	19
4. Etat des lieux des actions menées par la ville et ses partenaires :	21
prévention, aide aux victimes, sécurité et tranquillité publique	21
4.A. Les actions menées par la ville et ses partenaires en faveur de la prévention de la délinquance	22
En prévention primaire et secondaire (auprès des jeunes)	22
Prévention tertiaire, prévention de la récidive	23
4.B. Le actions menées par la ville et ses partenaires en faveur de l'accompagnement des victimes.....	23
4.C. Sécurité et tranquillité publique	24
Le déploiement de la police municipale et son armement.....	24
Les réunions de sécurité et les GPO	24

Le dispositif de citoyens vigilants	24
5. Les enjeux de la prévention et de la sécurité au Bouscat en 2022	25
Introduction.....	26
5.A. Les forces et faiblesses du Bouscat en matière de sécurité et de prévention de la délinquance	27
5.B. Les enjeux spécifiques et thématiques identifiés au Bouscat.....	27
Les cambriolages	28
Trafic de drogues et consommation de substances psychoactives	28
Les violences.....	28
L'espace public, commun	30
Annexes	31
.....	31
Annexe 1 : données statistiques détaillées	32
Population	32
Catégorie socioprofessionnelle en 2019	33
Types de ménage.....	34
.....	35
Taux de scolarisation	35
Activité, emploi.....	36
Logement.....	37
Moyen de transport.....	37
.....	37
Revenus et pauvreté.....	38

1. La ville du Bouscat et sa population



1.A. Fiche d'identité : le Bouscat

Le Bouscat se situe sur la rive gauche de la Garonne, dans le cadran nord-ouest de la métropole bordelaise dont elle fait partie. Elle dépasse les 24 000 habitants. Très urbaine, avec une densité de population sensiblement équivalente à celle de Bordeaux, elle est convoitée pour son caractère de ville-village, calme et agréable à vivre. Elle comprend un quartier politique de la ville. Du point de vue sécurité, elle est rattachée à la division centre de circonscription de police nationale avec 3 autres communes et Bordeaux centre.

La particularité de la ville est d'offrir une gamme très étendue de service à la population pour tous les âges (petite enfance, enfance, jeunesse, familles, séniors) et dans les différents domaines de compétence des communes : police municipale, éducation, sport, démarches administratives, culture, solidarité, aménagement, cadre de vie, développement économique... Elle développe de nombreux projets, s'inscrivant parfois dans des dispositifs contractualisés et s'appuie sur un réseau associatif étoffé. La collectivité compte 450 agents dont 40 cadres A, budget 40 M€ dont 10 M€ d'investissement par an en moyenne.

Le Bouscat est une ville :

- résidentielle, à l'ouest de la métropole bordelaise, à 10 mn du centre-ville de Bordeaux, desservie par le tramway ;
- verte à + de 53 % de sa surface (4 parcs majeurs) et à l'urbanisme raisonné (1% d'habitants maximum en +/- an sur les 10 dernières années) ;
- restée à taille humaine, inclusive et sensible à la mixité sociale (20 % de logements sociaux) ;
- culturelle et numérique (une médiathèque, une salle de spectacle « L'Ermitage », ville étape de Saint-Jacques de Compostelle ;
- ville internet @@@ ;
- ville prudente (30 km/h) ;
- riche en services publics éducatifs, sociaux et sportifs (une piscine, un hippodrome, 30 sections sportives et 5000 licenciés, 4 crèches, 15 établissements scolaires, 2 résidences autonomie), 60 bâtiments communaux, 65 kms de voirie, 5 parcs publics et bois.

1. B. La population du Bouscat

Avec 24 070 habitants en 2021, la population du Bouscat, tout comme la Métropole Bordelaise a connu une augmentation constante de sa population depuis les années 80, cette **augmentation est néanmoins moins forte** que dans la Métropole bordelaise.

Le Bouscat est constitué d'une population assez hétérogène. On note une augmentation légère des 0-14 ans entre 2013 et 2019. La tranche des 45 à 59 ans est en baisse entre 2008 et 2019, avec à contrario, **une augmentation continue du nombre de séniors**.

Les **retraités représentent une part importante** (28,8%) de la population, largement supérieure à la moyenne dans la Métropole (21,3%). Les employés et ouvriers représentent 19,3% des bouscatais contre 25,1% dans la Métropole. A l'inverse, **les cadres et professions intellectuelles supérieures, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont plus représentés** (21,2% au Bouscat contre 17,2 % dans la Métropole).

Les retraités comptent plus de deux tiers de femmes. Les femmes sont plus représentées parmi les employés et les personnes sans activité. 56% des cadres sont des hommes. 63% des artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont des hommes.

La part des **femmes vivant seules est plus importante au Bouscat et représente 27,4%** des ménages. Alors qu'à contrario, le taux d'hommes vivants seuls (15,2% au Bouscat) est plus bas que dans la Métropole. Néanmoins,

le Bouscat compte aussi **plus de couples avec enfant(s) (21,6%) qu'en moyenne dans la métropole (20,8%)**. A noter également, un nombre de **familles monoparentales relativement élevé représentant 11%** des ménages au Bouscat contre 9,7 % dans la métropole bordelaise.

Près de 26% des familles ont un seul enfant en 2019, 20% en ont deux, près de 6% en ont 3 et ce dernier chiffre a augmenté depuis 2008.

Le **taux de scolarisation du Bouscat est plutôt élevé**. Notamment pour les lycéens pour qui le taux est de 95,5% dans la métropole Bordelaise. Le nombre de jeunes en étude est plus bas que dans la métropole une fois passé le bac (67,7% d'étudiants de 18 à 24 ans et 15 % de 25 à 29 ans dans la métropole).

Le Bouscat compte **47,2% de diplômés de l'enseignement supérieur** dont **20,7% de niveau bac+5**. Les personnes diplômées sont particulièrement représentées au Bouscat. A contrario la commune compte seulement 11,7 % de personnes ne disposant d'aucun diplôme contre 15,2 % dans la métropole.

Près de 70 % des Bouscatais en âge de travailler sont en emploi. Le taux de chômage au Bouscat en 2019 est légèrement plus bas que dans la métropole bordelaise.

Le taux de chômage chez les jeunes Bouscatais de 15 à 24 ans est de 25,8% équivalent au taux de chômage moyen des jeunes de la métropole (25,7%). Ce taux tombe à 10,6% pour les 25-54 ans Bouscatais (12,2% à l'échelle métropolitaine).

Les conditions d'emploi des Bouscatais correspondent aux moyennes de Bordeaux Métropole, avec une majorité de personnes en CDI ou fonctionnaires. Par ailleurs, en 2019, 17,8% des Bouscatais travaillent dans la commune.

Le Bouscat compte 91 % de logement résidence principale, seuls 2 % sont des résidences secondaires. 7% des logements sont vacants en 2019. 45,1% des logements sont des maisons et 54,6 % des appartements.

Près de 30% des logements comptent 5 pièces et plus (23,9% dans Bordeaux Métropole). 25,8% compte 4 pièces, 24,6% compte 3 pièces. En moyenne les habitants du Bouscat en résidence principale disposent de 3,8 pièces.

2,7% des logements sont considérés comme suroccupés (4,2% dans la métropole).

En termes d'équipement automobile, en 2019, 83,9% des Bouscatais disposent d'une voiture (77,1% dans Bordeaux Métropole). 55,4% en ont une. 28,5 en ont 2 et plus.

En 2019, 67% des ménages Bouscatais sont imposés contre 62,4% en moyenne dans la métropole Bordelaise.

Le taux de pauvreté (pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur à un seuil fixé par rapport à la médiane du revenu de l'ensemble de la population) est de **10%** au Bouscat contre 14 % en moyenne dans la métropole (14,6 en France).

Les **30-39 ans représentent la tranche d'âge avec le plus fort taux de pauvreté** au Bouscat.



Focus « quartiers »

1. Le Quartier Politique de la Ville intercommunal « Champ de course » (Données INSEE 2018).

La population du quartier s'élève à 1 141 habitants. La part **des 0-24 ans représente 42%** de la population du quartier, contre 33% en moyenne dans Bordeaux métropole. **Les familles monoparentales représentent 55,3%** des familles allocataires CAF en 2020. A titre de comparaison, la part des familles monoparentales allocataires CAF est en moyenne de 43,6% au sein des QPV de Bordeaux Métropole et de 32,7% sur toute la Métropole Bordelaise et de 31,7% pour la Commune du Bouscat.

Le **taux de pauvreté** au Champ de course est de près de **38%**, contre 14% dans la population générale de la métropole Bordelaise, et 10% au Bouscat. La part des revenus d'activités dans ce quartier représente 63,2% dans le revenu disponible contre 78,9% en moyenne pour les Bouscatais. En ce qui concerne les allocataires

CAF, 40,5% des allocataires du quartier ont des revenus qui dépendent à 50% des prestations CAF, et 21% en dépendent intégralement.

Le **taux de scolarisation des jeunes de 15 à 24 ans** du quartier est de **60,4%** (contre 69,4% en moyenne au Bouscat). Seulement, 18% de la population non scolarisée de 15 ans et plus, disposent d'un diplôme de niveau Bac + 2.

40,5% des 15-64 ans du quartier sont en emploi. Le taux d'emploi des femmes s'est largement dégradé.

La **situation socioéconomique** des habitants du quartier Politique de la Ville Champ de Course **s'est dégradée** depuis le diagnostic réalisé avant la signature de la convention en 2015.

2. Le quartier de la Tuilerie des Ecus – résidences sociales

La résidence compte 300 logements sociaux, soit 648 personnes.

28,4% ont de moins de 18 ans.

23% des familles de locataires sont **monoparentales**.

19% des couples ont un ou plusieurs enfants, 11% de couples n'ont pas d'enfant.

40 % des locataires **vivent seuls**. (120 personnes).

Aucun locataire de cette résidence n'est bénéficiaire du RSA ni de l'Allocation aux Adultes Handicapés.

2. Données statistiques : police, justice



**POLICE
MUNICIPALE**

Introduction

Les chiffres de la police et de la justice, loin d'être représentatifs de l'intégralité des actes de délinquance, donnent un aperçu des principaux sujets de tension dans un territoire en matière de sécurité. Ils nous informent aussi sur l'ampleur du travail mené par les services de police nationale et municipale et par la justice.

2.A. Données statistiques de la police nationale

Informations générales

La ville demeure une agglomération qui peut être qualifiée de sûre. Elle souffre des faits de cambriolage bien qu'en baisse et des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) des personnes, avec une grande part de violences intra familiales.

Les atteintes aux biens qui ont connu une hausse en 2020 et 2021 amorcent une baisse en 2022. Plus particulièrement, les vols à la roulotte et les effractions qui ressortaient le plus en 2021 sont en baisse pour 2022.

Le nombre des mises en cause dans des affaires judiciaires a augmenté en 2021 et cette hausse se poursuit, témoignant d'une très bonne activité judiciaire sur le secteur.

La délinquance qui reste à relativiser au Bouscat et est surtout dominée par **des délits de voies publiques et les cambriolages**. Les violences restent limitées en nombre, mais une **attention particulière devra être portée sur les violences intrafamiliales dont la hausse est largement due aux violences conjugales, évolution confirmée pour 2022.**

Ces évolutions sont plus ou moins constatées dans les 9 quartiers IRIS notamment ceux jouxtant les boulevards bordelais.

Le maillage de la ville constitué par une participation citoyen à la sécurité (citoyens vigilants) permet aux forces de police d'une part de faire passer des messages préventifs et d'autre part d'être averties de toutes problématiques pouvant entraîner des conséquences sur la protection des biens et des personnes.

Très encadré notamment par une convention signée par les représentants de l'Etat, ce concept innovant contribue à rendre difficile les cambriolages. La ville veut poursuivre avec un effort d'amplifier le volontariat notamment dans les secteurs n'en disposant pas.

Le concept des pré-plaintes en ligne, via le site internet du ministère de l'intérieur, permet aux victimes de délits mineurs (vols simples – dégradations ...) de préparer chez elles la plainte contre X en y apportant les éléments à leur disposition, de transmettre cette pré-plainte par mail puis de prendre rendez-vous auprès d'un service de police ou de gendarmerie afin de valider le procès-verbal. Ce service innovant évite d'une part aux victimes un temps d'attente souvent jugé trop long au commissariat et d'autre part de surcharger les personnels en charge de l'accueil des plaignants. Le rendez-vous personnalisé améliore la qualité de service au citoyen.

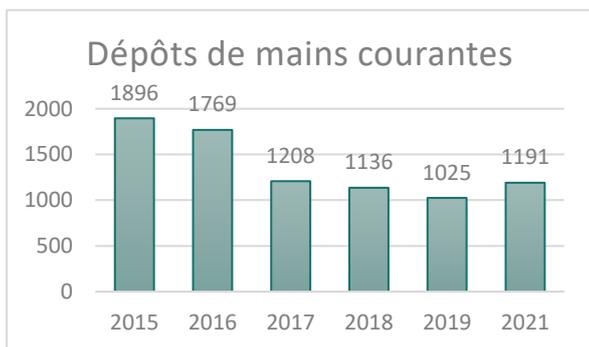
Les accidents de circulation et les infractions routières

Accidents	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Corporels	40	35	30	39	16	27	38	12	3	4	37	30	28	
Mortels	1	0	0	1	0	1	0	1	0	0	1	0	0	

La lutte contre l'insécurité routière est une priorité nationale et départementale. La municipalité du Bouscat œuvre pour l'amélioration des infrastructures routières en vue de limiter la vitesse. Le **passage de la ville en zone 30 km** à l'exception des grandes radiales est une étape cruciale dans cette vision d'une ville à la **circulation apaisée** avec également le développement des zones de rencontre.

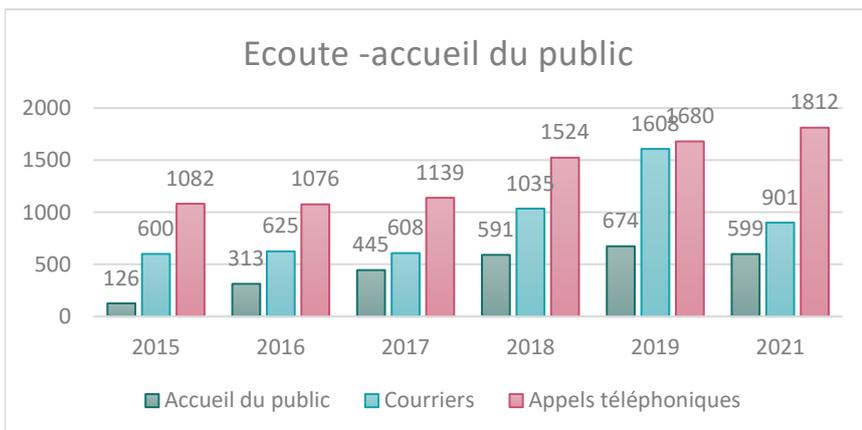
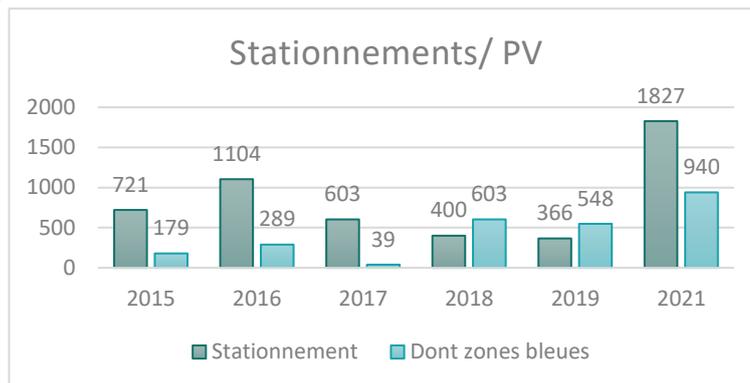
Dans ce cadre, les polices nationale et municipale continuent leurs actions préventives et répressives.

2.B. Données statistiques de la police municipale



Le nombre de mains courantes déposées auprès de la police municipale après une baisse constante, est à nouveau en augmentation en 2021.

Le nombre de verbalisations liées au stationnement gênant a largement augmenté en 2021.



L'accueil du public est assez constant depuis plusieurs années.

Néanmoins, le nombre d'appel téléphoniques reçus a largement augmenté.

En 2021, la police municipale a relevé des dégradations, nuisances et incivilités centrées principalement dans le quartier Godard et la Tuilerie des Ecus. 128 mains courantes ont été rédigées relatives à ces dégradations, nuisances et incivilités. La Barrière du Médoc et le parking Laharpe (lycée) ont représenté aussi des zones d'interventions fréquentes.

La police municipale du Bouscat a aussi un rôle important dans la prise en charge des victimes, l'écoute et le dialogue avec les riverains.

2.C. Données statistiques du parquet

Les victimes de violences :

Affaires enregistrées en 2021 (1 an) - Tribunal Judiciaire - Cours d'appel de Bordeaux	
Type	Nombre de victimes
Victimes majeures	
Viol sur majeur	4
Agression sexuelle sur majeur	4
Violence par conjoint et concubin	34
Harcèlement par une personne ayant été conjoint, concubin ou partenaire	6
Menaces de mort par une personne ayant été conjoint, concubin ou partenaire	4
Abus de faiblesse	4
Victimes mineures	
Viol sur mineur	5
Agression sexuelle sur mineur	8
Mauvais traitements, violences sur mineurs	3

Affaires enregistrées de janvier à août 2022 (7 mois) - Tribunal Judiciaire - Cours d'appel de Bordeaux	
Type	Nombre de victimes
Victimes majeures	
Viol sur majeur	2
Violences par conjoint et concubin	22
Harcèlement de personne ayant été conjoint, concubin ou partenaire	4
Menaces de mort par une personne ayant été conjoint, concubin ou partenaire	2
Extorsion commise au préjudice d'une personne vulnérable / abus de faiblesse	2
Victimes mineures	
Agression sexuelle sur mineur	4
Mauvais traitements, violences sur mineurs	4

2.D. La prévention de la récidive, quelques chiffres

Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Le SPIP pour mission principale la prévention de la récidive. Les professionnels du SPIP réalisent une évaluation et assurent un accompagnement pour trouver des solutions aux problématiques identifiées.

En juin 2022, le SPIP de l'antenne mixte de Bordeaux Gradignan accompagnait **56 Bouscatais, dont 11 écroués (9 hébergés, 2 en détention à domicile sous surveillance électronique), soit 0,23% de la population.**

Parmi ces 56 Bouscatais, on décomptait 3 femmes.

13 d'entre eux ont de 18 à 25 ans.

8 ont plus de 50 ans.

34 ont moins de 40 ans.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse

Selon l'article 7 du décret du 9 juillet 2008, la PJJ est chargée "de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre". Les professionnels de la PJJ veillent à accompagner, éduquer et favoriser l'insertion des mineurs en difficultés.

En juin 2022, **4 jeunes Bouscatais sont suivis par la PJJ.**

2.E. L'information juridique des Bouscatais

La Maison du Droit de Bordeaux

145 Bouscatais se sont rendus à la Maison du Droit de Bordeaux (place Ravezie) pour accéder à une permanence d'accès au droit : informations ou conseils juridiques. Il s'agit de rendez-vous gratuits avec des avocats (droit public, défense des étrangers, du CRIC pour les mineurs) ou du Centre d'information sur le droit des femmes et des familles, d'Alifs, (association du lien interculturel familial et social) et de juristes du CDAD (Conseil départemental d'accès au droit de la Gironde), pour le droit du travail, les questions généralistes...

Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles

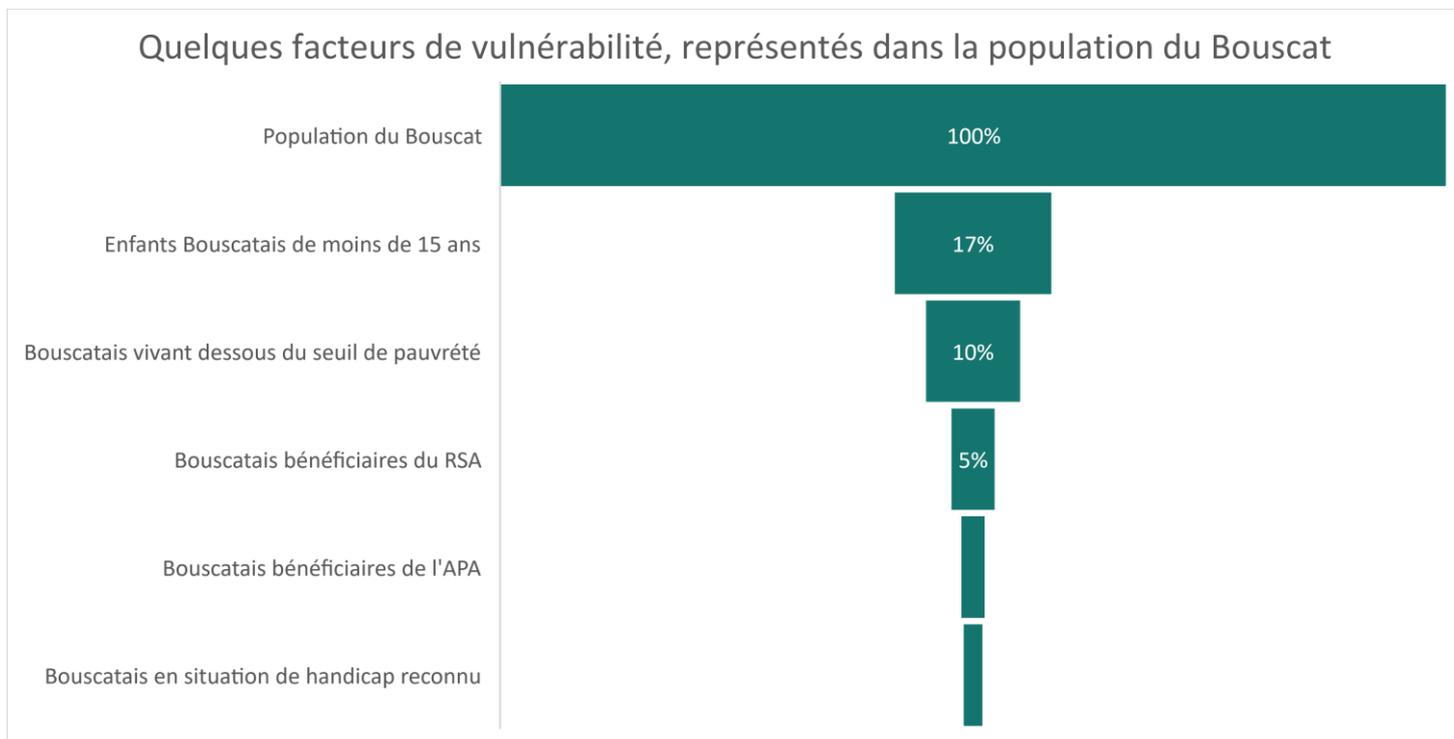
Sur l'ensemble des permanences juridiques du CIDFF, **30 bouscatais et bouscатаises** ont été reçus au cours de l'année 2021, et 14 au cours du premier semestre 2022.

3. Données statistiques : les publics fragilisés



Le parcours de vie de chacun rencontre des phases de fragilités plus ou moins marquées. Ces fragilités temporaires ou dans la durée, demandent une attention toute particulière pour prévenir les risques de mise en danger pour soi ou pour les autres. Différents facteurs de cette vulnérabilité peuvent être pris en compte pour agir en prévention.

La personne vulnérable est définie comme « un mineur de 15 ans ou une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse » (Code pénal, art. 434-3).



3.A. Les enfants et les jeunes

Le Bouscat, compte **7 761 enfants et jeunes de 0 à 29 ans** soit **32,5% de la population**. (INSEE 2019)

Parmi eux, 2 872 enfants de 0 à 10 ans, soit 12% de la population bouscataise. Et 3 577 jeunes ont entre 11 à 24 ans (15 %).

Environ 22 jeunes entre 11 et 14 ans semblent déscolarisés au Bouscat. Et une trentaine entre 15 et 17 ans.

102 enfants sont déclarés en situation de handicap en 2021 et bénéficiaires de l’AEEH (Allocation d’Education de l’Enfant Handicapé).

Aide Sociale à l’Enfance au Bouscat (Maison Départementale des Solidarités)

La Maison Départementale des solidarités assure des missions de prévention et de protection en direction des enfants et de leur famille lorsque ceux-ci sont confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger leur santé, leur sécurité, leur moralité.

Au Bouscat en 2021 :

16 foyers sont suivis par un Technicien d’intervention Sociale et Familiale en 2021 (15 en 2020 et 12 en 2019). Cette intervention vise à permettre l'intégration sociale, le développement et l'autonomie des personnes aidées. Son rôle est donc à la fois préventif, éducatif, d'accompagnement et de soutien.

37 enfants sont suivis dans le cadre de mesures Aide Educative à Domicile (45 en 2020, 41 en 2019). L'AED est une mesure de protection de l'enfance en faveur de mineurs (ou de jeunes majeurs), qui se met en place lorsqu'un

enfant est en situation de risque de danger ou de danger. Elle est exercée par un travailleur social (éducateur spécialisé ou assistant de service social).

84 enfants suivis à domicile en Assistance Educative en Milieu Ouvert (67 en 2020, 79 en 2019). L'AEMO judiciaire est une mesure d'assistance éducative prononcée par le juge des enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leur enfant dont la santé, la moralité, la sécurité, les conditions de son éducation ou son développement sont gravement compromises.

66 enfants sont confiés dans le cadre de mesure de justice (62 en 2020 et 66 en 2019).

37 informations préoccupantes ont été réalisées en 2021 (32 en 2020, et 33 en 2019), dont 20 transmises par des intervenants institutionnels, 7 par du personnel social et 6 par du personnel de santé.

La prévention spécialisée : le Prado

Les éducateurs spécialisés du Prado Prévention Spécialisée vont à la rencontre des jeunes dans la rue. Ils sont à l'écoute, sur le terrain, de leurs difficultés pour mettre en œuvre des actions éducatives originales. Les éducateurs interviennent à minima un samedi par mois et deux soirs dans la semaine en travail de rue dans les secteurs du Champ de Course, les Ecus, la Chêneraie.

En 2021, **77 jeunes** ont bénéficié de leurs actions au Champ de courses et aux Ecus, et **11 jeunes** ont bénéficié d'un accompagnement individualisé. La moyenne d'âge des jeunes accompagnées est de 17 ans.

3.B. Les personnes victimes de violences conjugales

Au Bouscat, il n'existe pas de structure spécialisée dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales. Néanmoins, les centres sociaux représentent une porte d'entrée pour le repérage des victimes. A titre d'exemple, le Carrousel a déjà accompagné deux personnes victimes de violences conjugales depuis le début de l'année 2022. Ricochet a accompagné deux personnes victimes de violences conjugales entre 2021 et 2022.

En 2022, La Maison d'Ella située à Bordeaux prend en charge **16 patientes Bouscataises**. (La Maison d'Ella est un lieu sécurisé et bienveillant où des salariés et des bénévoles, soignants, travailleurs sociaux, accompagnants sont rassemblés en un seul lieu pour soutenir les femmes victimes de violences. Cette équipe multi professionnelle permet un accompagnement global, en s'appuyant sur le rythme et les ressources de la femme, afin de permettre une meilleure prise en charge du psycho traumatisme).

3.C. Les personnes en situation de précarité

En 2021, **1 117 Bouscатаis sont bénéficiaires du RSA** (Revenu de Solidarité Active), soit 4,6% de la population.

10% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (INSEE 2019).

97 familles, soit 263 personnes ont bénéficié de l'épicerie solidaire de l'AFB la Boussole en 2021. Parmi ces familles, 39 sont des monoparentales et 24 sont des couples avec enfants. Ces bénéficiaires proviennent des différents quartiers de la ville selon la répartition suivante :

Quartier Centre-ville : 55% (9 % domiciliés au CCAS, 23% dans le secteur des Ecus).

Quartier Barrière/Marceau : 19%

Quartier Lafon-Féline/ Champs de Courses : 18%

Quartier Jean Jaurès/Providence : 8%

3.D. Les personnes en situation de handicap

En 2020, on dénombre **388 Bouscatais bénéficiant de l'Allocation aux Adultes Handicapés** qui est attribuée en fonction de critères d'incapacités, et versée par la CAF.

160 Bouscatais bénéficient de la prestation de compensation du handicap (PCH). (Il s'agit d'une aide financière versée par le département. Elle permet de rembourser les dépenses liées à votre perte d'autonomie. La PCH comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animalière).

26 Bouscatais en situation de handicap bénéficient d'une aide à domicile.

29 Bouscatais en situation de handicap sont hébergés en établissement.

12 Bouscatais bénéficient de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), qui est destinée aux personnes handicapées ayant besoin de l'aide d'une autre personne pour les actes essentiels de la vie courante (par exemple : se laver, marcher, s'habiller).

3.E. Les personnes sous mesures de protection

Il s'agit des personnes majeures sous mesure de protection judiciaire (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mesure d'accompagnement judiciaire). Nous ne disposons de pas de données chiffrées à ce sujet.

3.F. Certains séniors

Il est important de ne pas considérer que la totalité des séniors sont en situation de fragilité. Il peut être néanmoins observé le nombre de personne en perte d'autonomie et les séniors isolés.

Les séniors en perte d'autonomie

Les statistiques des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie donnent un aperçu du nombre de Bouscatais en perte d'autonomie.

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile, en résidence autonomie ou en accueil familial, malgré la perte d'autonomie. L'APA est versée par le Conseil Départemental.

606 Bouscatais disposent de l'APA (368 à domicile, 238 en établissement). Ceci représente près de 9% des plus de 60 ans, et 18,5 % des plus de 75 ans. Parmi les bénéficiaires de l'APA, 76,4 % sont des femmes.

Les séniors isolés

Entre 2008 et 2018, le nombre de **personnes de plus de 80 ans, vivant seules a augmenté de 21%** au Bouscat pour atteindre un taux de **46%** (selon l'Analyse des Besoins Sociaux réalisé par le CCAS du Bouscat). Il s'agit néanmoins d'un isolement résidentiel qui ne parle pas de l'isolement social ni du sentiment de solitude...

A titre d'exemple, le fichier « canicule » concernant des personnes fragiles isolées compte 130 personnes inscrites.

3.G. Autres facteurs de vulnérabilité (errance, addiction, santé mentale)

L'errance

Quelques personnes vivent en **errance** ou au sein de squats sur la commune (environ 4 ou 5 personnes identifiées selon la police). Nous ne disposons pas de données chiffrées à ce sujet.

Néanmoins, en 2021 la mission locale a identifié une dizaine de jeunes 16-25 ans sans domicile fixe parmi les jeunes accompagnés.

A titre d'exemple, le centre social du Carrousel rencontre environ 2,3 situations de personnes en errance par an.

Les addictions

Il n'existe aucune donnée localisée pour le Bouscat sur les addictions. Néanmoins, en France selon les données 2017 (Guide pratique : le Maire face aux conduites addictives)

24% des 18-75 ans ont une consommation d'alcool supérieure aux recommandations de Santé Publique France.

3,6% des 18-64 ans consomment régulièrement du cannabis (au moins 10 fois par mois).

5,6% des adultes ont déjà consommé de la Cocaïne (2,8% des jeunes de 17 ans)

5% des adultes ont déjà consommé la MDMA / ecstasy (3,4% des jeunes de 17 ans).

1,3% des adultes ont déjà expérimenté l'héroïne (0,7% des jeunes de 17 ans)

La santé mentale

Nous ne disposons pas de données chiffrées concernant l'état de santé mentale des Bouscatais.

4. Etat des lieux des actions menées par la ville et ses partenaires :

prévention, aide aux
victimes, sécurité et
tranquillité publique

4.A. Les actions menées par la ville et ses partenaires en faveur de la prévention de la délinquance¹

En prévention primaire et secondaire (auprès des jeunes)

De nombreuses activités culturelles et sportives sont proposées au Bouscat, par la ville et par des associations qu'elle subventionne. Toutes ces activités auxquelles de nombreux jeunes Bouscатаis sont inscrits participent fortement à prévenir les incivilités et la délinquance chez les jeunes.

Certaines structures accompagnent plus spécifiquement les jeunes dans leurs questionnements, difficultés, projets : l'Information Jeunesse de la Mairie, la mission locale Technowest, le Carrousel et Ricochet. (*Le service de Prévention Spécialisée du Prado pourrait être ajouté à cette liste, il a déjà été présenté en page 16*).

L'Information Jeunesse du Bouscat pour les 10 à 25 ans

L'information Jeunesse du Bouscat est un bureau **ouvert à tous les jeunes du Bouscat de 10 à 25 ans**. L'IJ accompagne les jeunes individuellement en fonction de leurs besoins et demandes et organise des actions collectives autour de l'enseignement, la formation professionnelle, les métiers, l'emploi, petits boulots, jobs d'été, le départ en vacances, l'éducation permanente, la société et la vie pratique, les loisirs, les spectacles, les vacances, le tourisme, les sports, l'Europe, l'international, le logement, les transports, aide aux projets...

La mission locale du Bouscat – Antenne Technowest -16-25 ans

La mission locale participe également à la prévention à travers l'accueil **des jeunes de 16 à 25 ans non-inscrits dans un parcours de formation ou dans un emploi**. Elle les oriente vers les bonnes ressources et structures : projet professionnel, formation, santé... La mission locale de technowest dispose d'une assistante sociale, une psychologue qui reçoit dans le cadre d'une permanence en entretien individuel (5,6 rendez-vous puis orientation si nécessaire), un juriste. La Fabrik à projets propose aussi des permanences. La mission locale du Bouscat tient une permanence Champ de course tous les vendredis matin depuis 10 ans au Carrousel. Et une permanence tous les 15 jours à Ricochet. En 2021, elle a accompagné 373 jeunes.

L'association agréée centre social « Le Carrousel »

Le Carrousel accueille environ 120 jeunes collégiens et accompagne une quarantaine de jeunes de 16 à 25 ans.

Les jeunes de 11 à 17 ans sont accueillis au parc de la Chêneraie par deux animateurs référents, les mercredis et les vacances en accueil jeunes, et les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour de l'accompagnement à la scolarité.

Un animateur du Carrousel est référent de l'accompagnement des jeunes 16-25 ans. Il travaille avec une quarantaine de jeunes qu'il rencontre plutôt à l'Hippodrome, en extérieur ou dans la structure, en individuel ou collectif. Sa mission principale est d'accompagner ces jeunes dans la réalisation de leurs projets individuels et collectifs et de faciliter leur accès au droit (administratif, santé, emploi, sport, culture...). Les jeunes qui fréquentent le centre social du Carrousel sont essentiellement des jeunes qui habitent en logement social : Champ de courses, Mosaïque, Cèdres bleus, Ecus...

L'association, agréée centre social « Ricochet »

La jeunesse représente un des axes du projet social de l'association Ricochet, agréé centre social.

¹ La « prévention dite primaire », plus générale, agit sur les nombreux facteurs socio-économiques (éducation, emploi, logement, loisirs...) qui peuvent conduire à la délinquance ;

La « prévention secondaire », plus ciblée, est dirigée vers l'identification et l'intervention préventive à l'égard de groupes ou de populations qui présentent un risque particulier de délinquance ;

• La « prévention tertiaire », plus dirigée vers la prévention de la récidive, à travers des actions individualisées de réadaptation sociale ou de neutralisation des anciens délinquants.

Ricochet propose un lieu d'accueil, d'information, de rencontre, d'initiatives et de projets pour les enfants, les jeunes, les adultes et les familles sur le territoire. L'association place au cœur de son projet la jeunesse, les liens intergénérationnels, les échanges en famille et entre familles.

Les jeunes s'intègrent dans les activités de l'association, avec l'objectif de leur permettre de se révéler en accompagnant leurs projets et mise en action. Par exemple, pendant les vacances des stages leur sont proposés autour de la réalisation d'un projet.

L'association intervient aussi au collège Ausone une fois par semaine avec des ateliers théâtre d'improvisation et jeux de société.

Prévention tertiaire, prévention de la récidive

La Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Service Pénitencier d'Insertion et de Probation assure évidemment cette mission auprès des Bouscatais concernés.

La commune du Bouscat offre **7 postes possibles** pour réaliser des Travaux d'Intérêt Généraux en application d'une peine. Ces postes sont plus ou moins utilisés chaque année. Ils ne sont pas forcément destinés au Bouscatais. Le SPIP prend contact avec le service emploi qui organise la réalisation des TIG au sein de la collectivité.

Aucun chantier d'insertion n'est organisé avec les jeunes suivis par la PJJ ou par le SPIP.

En ce qui concerne la prévention tertiaire (prévention de la récidive), la ville et ses partenaires semblent manquer de liens avec le SPIP et la PJJ, afin de s'assurer de la prise en charge globale de la personne pour favoriser son insertion, en particulier pour les jeunes.

4.B. Le actions menées par la ville et ses partenaires en faveur de l'accompagnement des victimes

- ⇒ Les victimes se rendent en général au commissariat de la police nationale à Bordeaux. Le commissariat dispose d'un travailleurs social dédié aux victimes de violences conjugales. La police municipale prend aussi les plaintes sous forme de mains courantes et oriente les victimes en fonction des faits et de leur gravité.
- ⇒ Les élus et les services de la mairie sont aussi fréquemment sollicités par des citoyens victimes de toutes sortes d'infractions ou incivilités, sans pour autant qu'il y est toujours un dépôt de plainte par ailleurs...
- ⇒ En ce qui concerne plus spécifiquement la prise en charge **des enfants victimes de violences intrafamiliales**, la ville a développé plusieurs actions :
 - Une action réalisée par la ville et le CCAS en 2014 dans le cadre du CLSPD : la création d'un guide de l'agent « que faire face à une situation de maltraitance ».
 - Une action réalisée par la ville en 2019 : plusieurs réunions d'information à destination des agents du périscolaire et extrascolaire ont été organisées et animées par les professionnels de la MDS au sujet de la maltraitance des enfants et de la conduite à tenir en cas de suspicion par les animateurs. Un guide a également été conçu à ce sujet, dédié aux animateurs municipaux.
 - Dans le cadre de génération Alpha (objectif 2), un axe du projet est dédié à la lutte contre toutes les formes de harcèlement et la prévention des abus sexuels.
- ⇒ En ce qui concerne l'aide en faveur des **victimes de violences conjugales**, les acteurs sociaux (CCAS, MDS, Centres Sociaux...) sont à l'écoute, orientent et accompagnent les victimes. Néanmoins, la question de la prise en charge des **victimes de violences conjugales** sur le territoire n'a pas été abordée sous forme de réunion ou de formation depuis 2014.

4.C. Sécurité et tranquillité publique

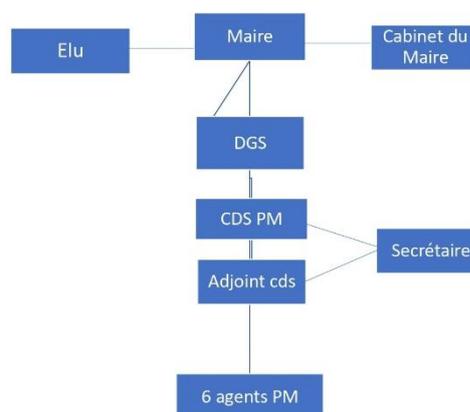
Le déploiement de la police municipale et son armement

En 2020, la ville a signé une nouvelle convention de coordination entre la police municipale et la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Gironde.

La police municipale du Bouscat est composée de **7 policiers municipaux en 2022**. (2 ASVP sont en cours de recrutement). Elle exerce ses missions du **lundi au samedi de 8h à 20h** (ponctuellement en dehors de ces horaires.) Les agents de la police municipale sont autorisés à porter **des armes de catégorie D et B pendant leur service**.

La police municipale du Bouscat a fait de la prévention un atout, en essayant au maximum d'intervenir manière non répressive.

Organigramme de la police municipale



Les réunions de sécurité et les GPO

Chaque mois, une réunion de sécurité réunit la police nationale, municipale, le maire et/ou ses adjoints concernés, le directeur de cabinet, et les services concernés de la collectivité.

Ces réunions permettent d'établir un suivi global et complet de tous les problèmes de sécurité (routière, cambriolages, incivilités...).

De plus, des Groupes de Partenariat Opérationnel sont mis en œuvre dans le cadre de la police de sécurité du quotidien. Ils réunissent des acteurs de la zone concernée, autour d'un problème de sécurité dans tout ou partie d'un quartier et ont vocation à le résoudre de manière collective, avec des résultats perceptibles à court ou moyen terme par la population. La dernière réunion remonte au 28 juillet 2020.

Le dispositif de citoyens vigilants

Selon la circulaire du 22 juin 2011, « *Le dispositif de participation citoyenne vise à favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'Etat, les élus locaux et la population, à développer auprès de celle-ci une culture de la prévention de la délinquance ainsi qu'à améliorer les conditions d'exercice des missions dévolues aux forces de sécurité de l'Etat.* »

Appelés « citoyens vigilants » au Bouscat, leur rôle est de signaler à des policiers référents les faits qui ont attiré leur attention et qu'ils considèrent comme devant être portés à la connaissance de la Police Nationale et de la Police Municipale afin de préserver la sécurité des personnes et des biens. Il s'agit de citoyens volontaires, qui, pour s'inscrire dans le dispositif, doivent respecter des critères d'honorabilité. Leur anonymat est protégé ainsi que la confidentialité des informations communiquées. Leur élu référent est l'adjoint délégué à la sécurité.

Au Bouscat, **31 citoyennes et citoyens** sont inscrits dans le dispositif des citoyens vigilants. Ils sont réunis environ une fois par trimestre.

5. Les enjeux de la prévention et de la sécurité au Bouscat en 2022



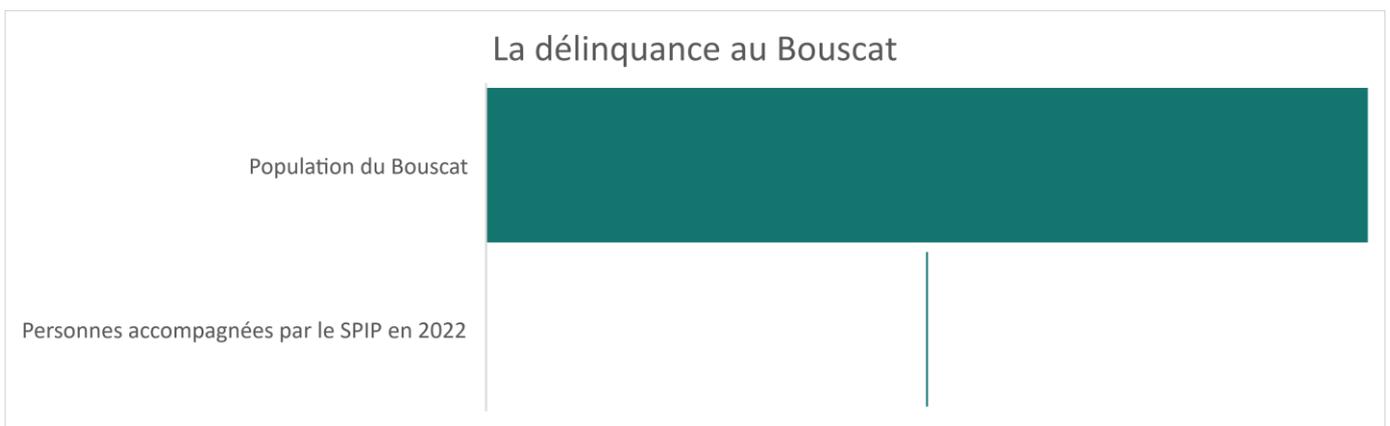
Introduction

A partir des échanges avec les acteurs internes (Police municipale, Direction Education Jeunesse...) et les acteurs externes (bailleurs sociaux, citoyens vigilants, collèges...), et grâce à l'observation des données statistiques, plusieurs enjeux stratégiques sont ressortis.

Ceux-ci peuvent être complétés par d'autres enjeux qui entrent en cohérence avec les différentes politiques publiques portées par la collectivité, ayant elle-même fait l'objet de diagnostic (Convention Territoriale Globale, Politique de la Ville, Génération ALPHA, stratégie Jeunesse, Bouscat 2030...).

En effet, la plupart des politiques et des services organisés dans la commune contribuent de près ou de loin à la sécurité des Bouscatais.

La prévention concerne la population dans son intégralité, la répression une infime partie.



5.A. Les forces et faiblesses du Bouscat en matière de sécurité et de prévention de la délinquance

5.B. Les enjeux spécifiques et thématiques identifiés au Bouscat

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Peu de délinquance endogène. ➤ Des services aux populations (éducation, sport, culture accès du droit, inclusion, social, insertion...) qui participent à la sécurité et à la prévention de la délinquance. ➤ Une police municipale renforcée et armée. ➤ Des liens resserrés entre les acteurs de la sécurité notamment avec des conventions avec la police nationale et l'opérateur de transport. ➤ Un budget dédié au développement d'un parc de vidéo protection. ➤ Une participation citoyenne à la sécurité éprouvée. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une ville traversée et convoitée (Cf nombre de cambriolages). ➤ Des incivilités qui créent une polarisation des citoyens (notamment entre génération) et un manque de tolérance mutuelle. ➤ Pas de lisibilité de la politique de prévention et de sécurité. ➤ Insuffisance des moyens pour la prévention de la délinquance dans les politiques de droit commun pour la sécurité. ➤ Pas de politique de prévention de la récidive. ➤ Pas de politique de prévention de la délinquance. ➤ Pas de politique d'aide aux victimes. ➤ Pas de lien entre le Bouscat 2030 et la politique de sécurité. ➤ Absence de coopération avec les acteurs de la prévention et de sécurité avec les communes mitoyennes en dépit des tentatives opérées.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des stratégies de sécurité et de prévention proposées par l'Etat et par le conseil départemental et sur lesquelles s'appuyer. ➤ La mise en œuvre du projet Bouscat 2030, le processus de responsabilité sociétale de l'organisation (RSO), la stratégie Jeunesse pourront participer à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de sécurité et de prévention. ➤ Le renforcement de l'équipe politique (deux élus dédiés à la sécurité). ➤ La volonté de renforcement des moyens pour la sécurité et de la prévention. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le vieillissement de la population entraînant un risque d'augmentation des vulnérabilités ➤ Les deux années de crise sanitaire, la guerre en Europe avec son corollaire de tensions sur les ressources, l'inflation, l'augmentation de la pauvreté, le contexte général entraîne un niveau d'anxiété fort ➤ La crise de l'autorité encore rémanente. ➤ Les enjeux liés au changement climatique (pénurie, canicule...).

La ville est particulièrement touchée par cette problématique. Les cambrioleurs sont souvent des personnes extérieures au Bouscat qui enchainent plusieurs maisons. La commune a développé un réseau de citoyens vigilants qui peuvent prévenir la police dès qu'ils détectent une personne suspecte. Néanmoins, celui-ci pourrait être étoffé. L'information et la prévention pourrait être aussi renforcées.

Trafic de drogues et consommation de substances psychoactives

Le trafic :

Le trafic de stupéfiant (cannabis) est présent sur la commune du Bouscat. Une opération d'envergure de la police nationale en 2022 a entraîné un arrêt momentané du trafic dans une des zones de la ville.

Néanmoins, cette problématique reste centrale, les points de trafic sont mouvants et difficiles à identifier.

Selon certains bailleurs sociaux : « Il y a une sorte de formation d'un groupe de jeunes de 13 à 20 ans entre les résidences Isabelle, Lyautey, champ de course, avec de l'occupation de hall d'immeuble ; du trafic et des dégradations. »

La consommation de substances psychoactives

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies publie les données d'EnCLASS qui témoignent de la diminution des expérimentations et des consommations de tabac et de cannabis à la fois au collège et au lycée.

« L'expérimentation du cannabis apparaît en recul : chez les collégiens, entre 2014 et 2018, elle passe de 9,8 à 6,7 % ; pour les lycéens, le pourcentage de ceux qui ont déjà expérimenté le cannabis diminue fortement de 44% à 33,1% entre 2015 et 2018. 6,2% d'entre eux se déclarent consommateurs réguliers alors qu'ils étaient 7,7% en 2015, mais cette baisse n'est pas significative. En revanche, les niveaux d'expérimentation et de consommation d'alcool constituent des points de vigilance toujours identifiés dans les politiques publiques.

Ainsi, si l'expérimentation de l'ivresse marque un recul significatif entre 2014 et 2018 chez les collégiens (13,4 % v/s 9,3 %), on note qu'en 6ème, 44% des adolescents ont déjà goûté à l'alcool. Cette initiation amorcée donc dès le primaire devient massive puisqu'en 3ème, les collégiens déclarent pour plus des trois quarts d'entre eux, avoir déjà consommé de l'alcool. A travers cette initiation précoce se pose la question de la responsabilité de l'entourage (parents, cercle familial, etc.) pour réduire la banalisation de la consommation d'alcool ».

Même si nous ne disposons pas de chiffres ciblés au sujet des Bouscатаis, les risques liés à la consommation de substances psychoactives (santé mentale, accidents, violences, conduites à risque...) sont à prendre en compte.

Les violences

Le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement :

Comme dans toute la France, les jeunes Bouscатаis dès la fin de l'élémentaire et jusqu'au lycée, sont parfois victimes de harcèlement et de violences entre pairs.

« 800 000 à un million d'élèves seraient victimes de harcèlement scolaire, soit 6 à 10% des élèves. Un quart des collégiens, parmi lesquels une majorité de jeunes filles, seraient victimes de cyberharcèlement en très nette augmentation ces dernières années »²

Les principaux des collèges du Bouscat ont confirmé que ces problématiques de harcèlement et de cyberharcèlement sont bien présentes. De même, dans le cadre de « Génération Alpha », la ville a envisagé un certain nombre d'actions à déployer, notamment dans les écoles élémentaires et dans les centres de loisirs.

² www.senat.fr Mission d'information Harcèlement Scolaire et Cyber Harcèlement

Une nouvelle loi 2022-299, du 2 mars 2022, visant à combattre le harcèlement scolaire, stipule :

« Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal. »

« Les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés ainsi que le réseau des œuvres universitaires prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire. Ces mesures visent notamment à prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection par la communauté éducative afin d'y apporter une réponse rapide et coordonnée et à orienter les victimes, les témoins et les auteurs, le cas échéant, vers les services appropriés et les associations susceptibles de leur proposer un accompagnement. Une information sur les risques liés au harcèlement scolaire, notamment au cyberharcèlement, est délivrée chaque année aux élèves et parents d'élèves. »³

Les violences sexuelles

⇒ Les enfants victimes

Selon l'enquête IPSOS 2019, à propos **des violences sexuelles vécues dans l'enfance**, on estime qu'une fille sur cinq et un garçon sur treize en sont victimes. On sait également que 81% de l'ensemble des violences sexuelles débutent avant 18 ans, 51% avant 11 ans, 21% avant 6 ans (IVSEA, 2015), que 60% des viols et des tentatives de viols pour les femmes et plus de 70% des viols et des tentatives de viols pour les hommes ont été subis avant l'âge de 18 ans (Enquête CSF, 2008, et qu'avant 15 ans 80% sont commis par des membres de la famille (VIRAGE, 2017). Des violences sexuelles subies par des enfants dont l'âge moyen est de 10 ans, dont 22% sont des viols, et qui sont en majorité des incestes.

Les agents de la direction Education et Jeunesse, sont confrontés chaque année à des situations de violences sexuelles subies par les enfants. Dans le cadre de l'axe « protéger » du projet « Génération Alpha », ce sujet a été mis en exergue pour développer des actions de prévention contre les abus sexuels. Ce enjeu transversal peut donc être travailler en commun avec les services de l'Education, Jeunesse.

⇒ Les adultes victimes

« En moyenne, le nombre de **femmes âgées de 18 à 75 ans** qui au cours d'une année **sont victimes de viols** et/ou de tentatives de viol est estimé à 94 000 femmes. Dans 91% des cas, ces agressions ont été perpétrées par une personne connue de la victime. Dans 47 % des cas, c'est le conjoint ou l'ex-conjoint qui est l'auteur des faits. Suite aux viols ou tentatives de viol qu'elles ont subi, seules 12 % des victimes ont porté plainte (qu'elles aient ensuite maintenu ou retiré cette plainte) »

Les violences intrafamiliales

Selon l'observatoire des violences faites aux femmes, en 2020, en France :

« 102 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, 23 hommes ont été tués par leur partenaire ou ex-partenaire, 14 enfants mineurs sont décédés, tués par un de leurs parents dans un contexte de violences au sein du couple.

82 % des morts au sein du couple sont des femmes. Parmi les femmes tuées par leur conjoint, 35 % étaient victimes de violences antérieures de la part de leur compagnon. Par ailleurs, parmi les 22 femmes ayant tué leur partenaire, la moitié, soit 11 d'entre elles, avaient déjà été victimes de violences de la part de leur partenaire ».

³ www.legifrance.gouv.fr

La mairie du Bouscat a déjà engagé des actions pour que ses agents aient la capacité de repérer un enfant victime de violence intrafamiliale, et de réagir en utilisant le bon processus. Néanmoins, ce sujet n'a pas été abordé ressèment.

Depuis 2020, les actes **de violences conjugales** enregistrés par les services de police augmentent substantiellement au niveau national. Le Bouscat n'échappe pas à cette tendance mais l'analyse partagée par les acteurs sociaux du territoire montre que si la crise sanitaire et sociale a joué un rôle d'amplificateur, les actions de sensibilisations et la médiatisation ont encouragé les victimes à sortir un peu plus de leur silence sans que le nombre de victimes ait réellement augmenté. Le besoin identifié repose ainsi sur la formation des acteurs souvent désemparés face à ces situations.

L'espace public, commun

Dégradations

Plusieurs bailleurs relèvent des **dégradations et du vandalisme** de manière plus ou moins régulière dans leurs résidences (ex : extincteurs vidés, voitures saccagées).

Les incivilités

Les bailleurs sociaux relèvent pour une partie d'entre eux des problématiques de **squat des halls d'immeuble** ou des parkings par des jeunes.

Les bailleurs rencontrent les problématiques suivantes de manière unanime :

- Les **encombrants** que les locataires déposent en pied d'immeuble et dans les parties communes. Leur enlèvement coûte cher aux bailleurs. Ainsi que les ordures ménagères, non triées, laissées aussi en pied d'immeuble. Les rats sont attirés.
- Les **nuisances sonores**, source fréquentes de conflits de voisinage.
- Les conflits de voisinage, avec une augmentation de l'**intolérance** (et du racisme).
- Les **épaves de véhicules** abandonnés sur les parkings, très difficiles à faire enlever.

De manière générale, **les citoyens vigilants** disent se sentir en sécurité au Bouscat. Ils soulignent néanmoins, les problématiques d'incivilités perpétuées dans certaines zones de la ville (rodéos, nuisances sonores liées à des regroupements de jeunes...). La voie verte semble représenter un lieu de commission d'incivilités.

Annexes

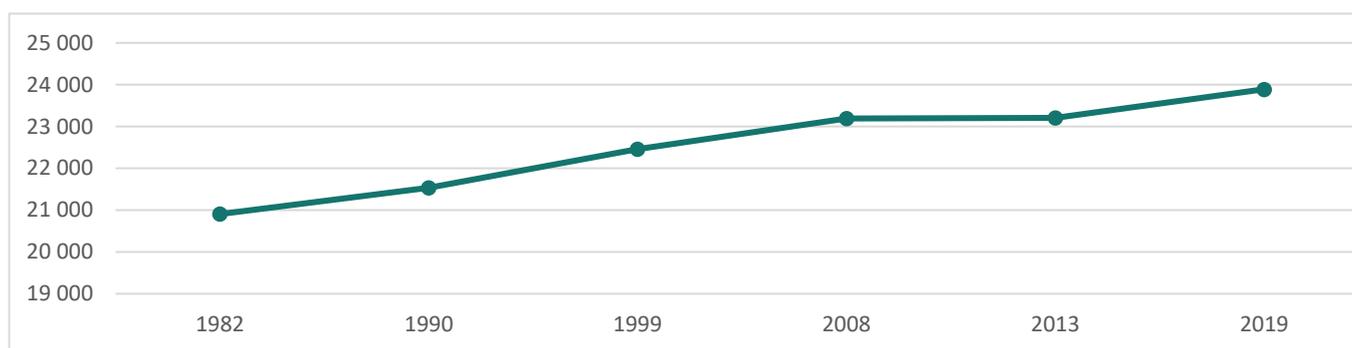
Annexe 1 : données statistiques détaillées



Population

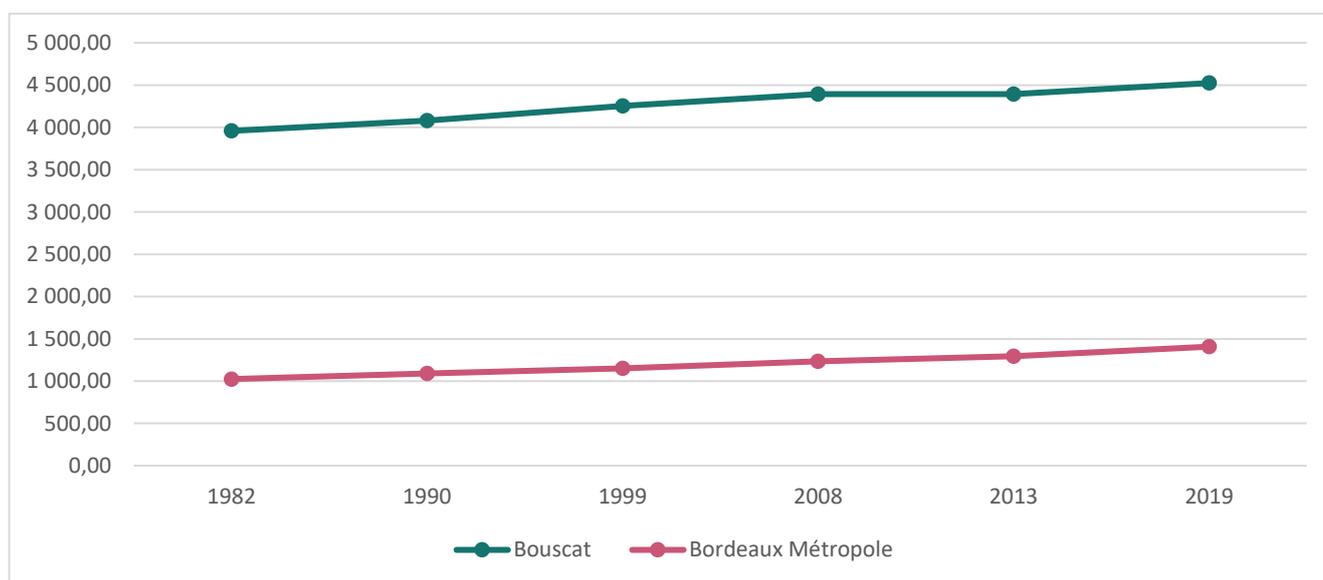
Avec 23 290 habitants en 2019, la population du Bouscat, tout comme la Métropole Bordelaise a connu une augmentation constante de sa population depuis les années 80, cette augmentation est néanmoins moins forte que dans la Métropole Bordelaise en générale.

Evolution de la population du Bouscat en nombre d'habitants



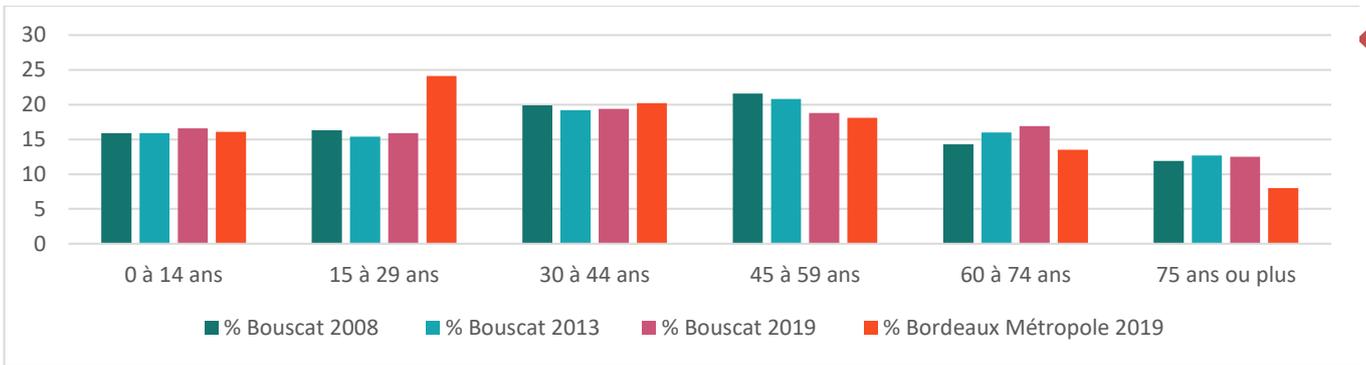
La densité de population au m² y est relativement importante. Le Bouscat est une ville urbaine.

Evolution de la densité de population- densité moyenne (hab/km²)



Le Bouscat est constitué d'une population assez hétérogène. On note une augmentation légère des 0-14 ans entre 2013 et 2019. La tranche des 45 à 59 ans est en baisse entre 2008 et 2019, avec à contrario une augmentation continue du nombre de séniors.

Répartition des âges de la population du Bouscat et comparaison avec Bordeaux Métropole

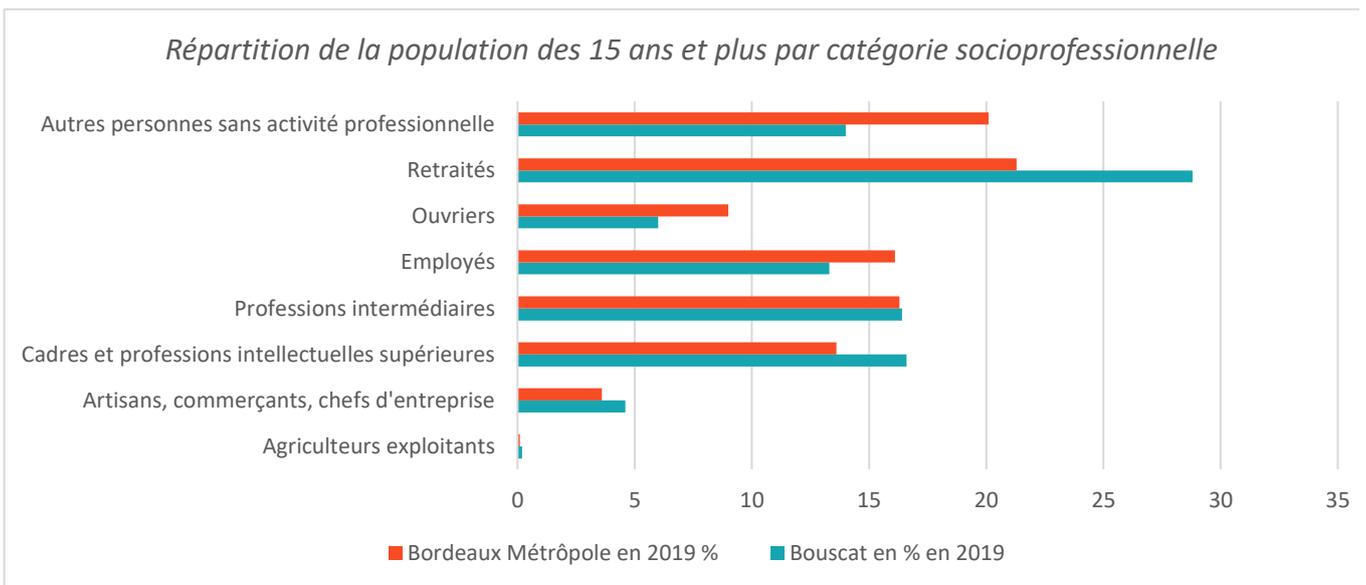


Le Bouscat est constitué d'une population assez hétérogène. On note une augmentation légère des 0-14 ans entre 2013 et 2019. La tranche des 45 à 59 ans est en baisse entre 2008 et 2019, avec à contrario une augmentation du nombre de séniors.



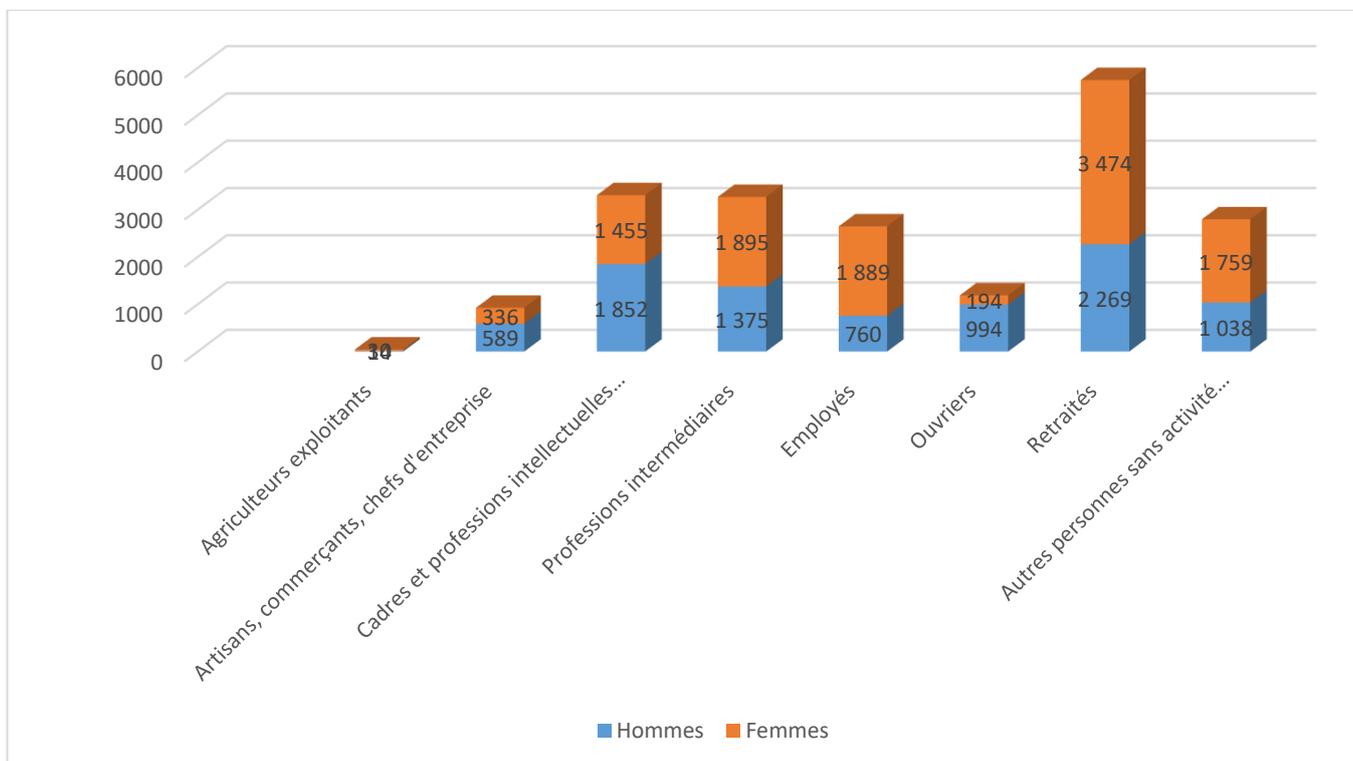
Catégorie socioprofessionnelle en 2019

Les retraités représentent une part importante (28,8%) de la population, largement supérieure à la moyenne dans la Métropole (21,3%). Les employés et ouvriers représentent 19,3% des Bouscatais contre 25,1% dans la Métropole. A contrario, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont plus représentés (21,2% au Bouscat contre 17,2 % dans la Métropole).



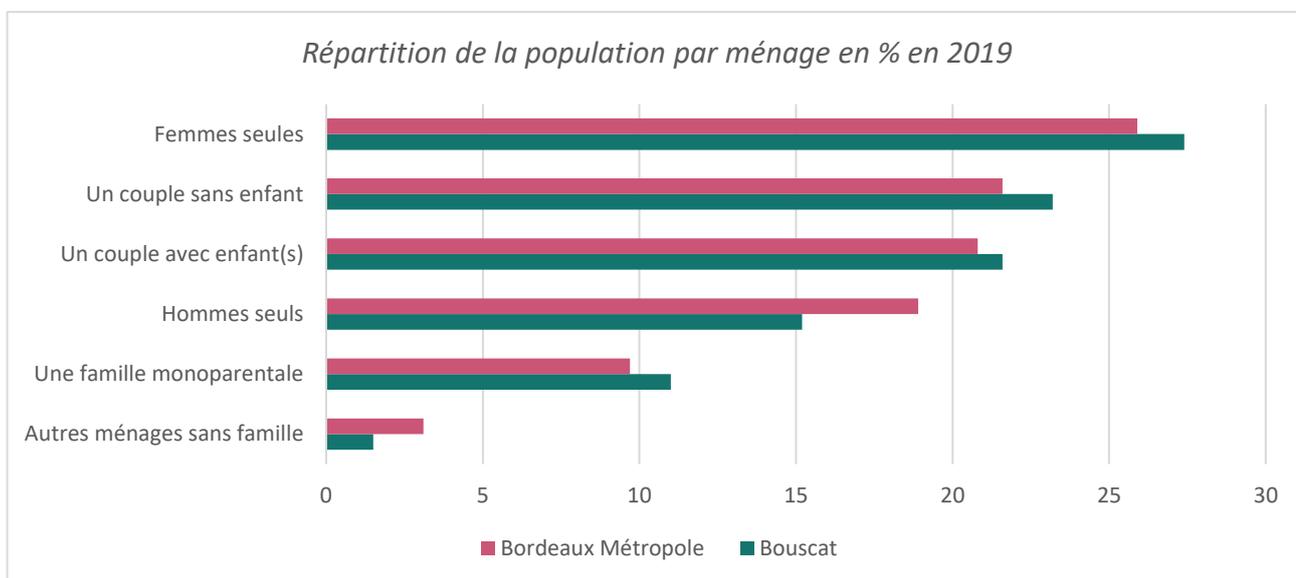
Les retraités comptent plus de deux tiers de femmes. Les femmes sont plus représentées parmi les employés et les personnes sans activité. 56% des cadres sont des hommes. 63% des artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont des hommes.

Catégorie socioprofessionnelle des 15 et plus, par sexe au Bouscat

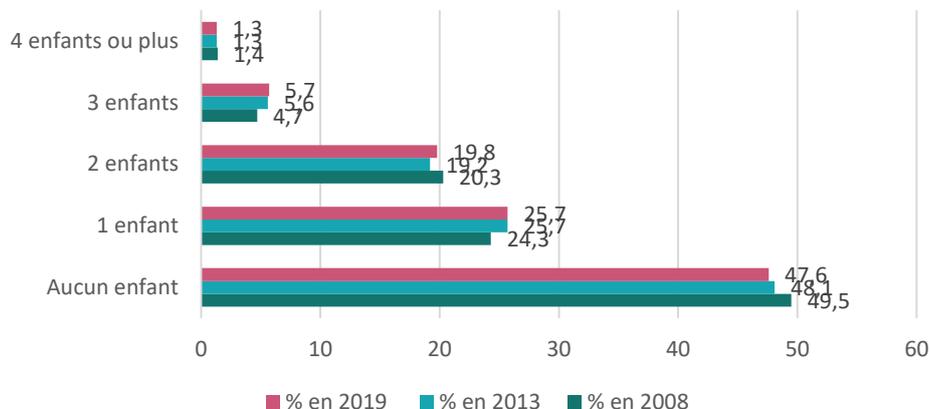


Types de ménage

La part des femmes vivant seules est plus importante au Bouscat et représente 27,4% des ménages. Alors qu'à contrario, le taux d'hommes vivants seuls (15,2% au Bouscat) est plus bas que dans la Métropole. Néanmoins, le Bouscat compte aussi plus de couples avec enfant(s) (21,6%) qu'en moyenne dans la métropole (20,8%). A noter également, un nombre de familles monoparentales relativement élevé représentant 11% des ménages au Bouscat contre 9,7 % dans la métropole bordelaise.



% de familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans au Bouscat



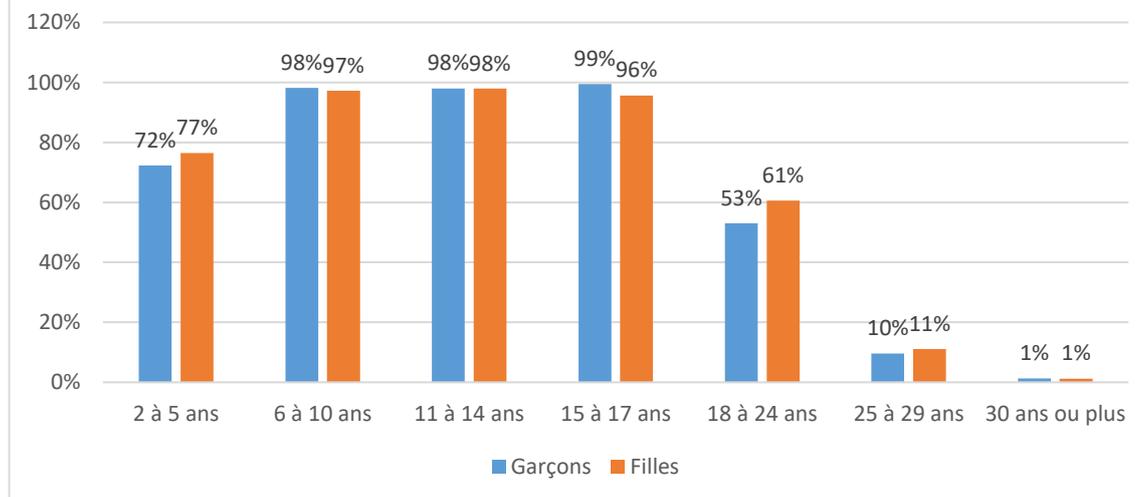
Près de 26% des familles ont un seul enfant en 2019, 20% en ont deux, près de 6% en ont 3 et ce dernier chiffre a augmenté depuis 2008.



Taux de scolarisation

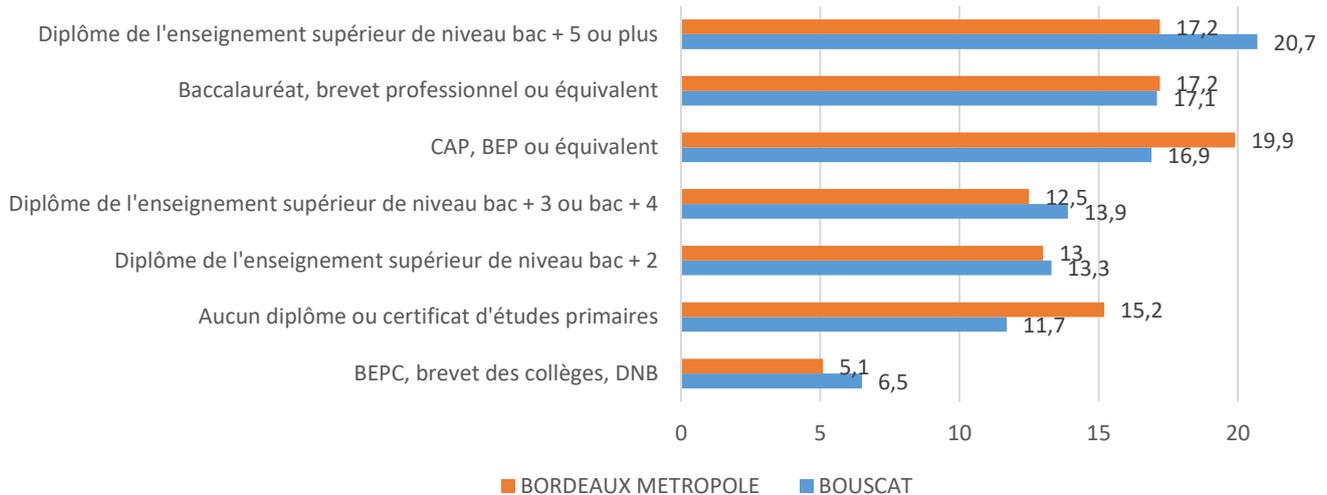
Le taux de scolarisation du Bouscat est plutôt élevé. Notamment pour les lycéens pour qui le taux est de 95,5% dans la métropole Bordelaise. Le nombre de jeunes en étude plus bas que dans la métropole une fois passé le bac (67,7% d'étudiants de 18 à 25 ans et 15 % de 25 à 29 ans dans la métropole).

Taux de scolarisation par âge et par genre au Bouscat



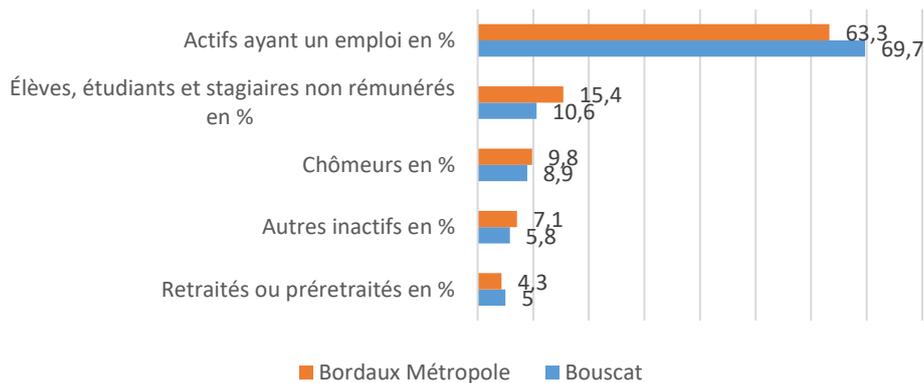
Le Bouscat compte 47,2% de diplômés de l'enseignement supérieur dont 20,7% de niveau bac+5. Les personnes diplômées sont particulièrement représentées au Bouscat. A contrario la commune compte seulement 11,7 % de personnes ne disposant d'aucun diplôme contre 15,2 % dans la métropole.

Part des diplômés en % en 2019



Activité, emploi

Population de 15-64 ans par type d'activités en 2019

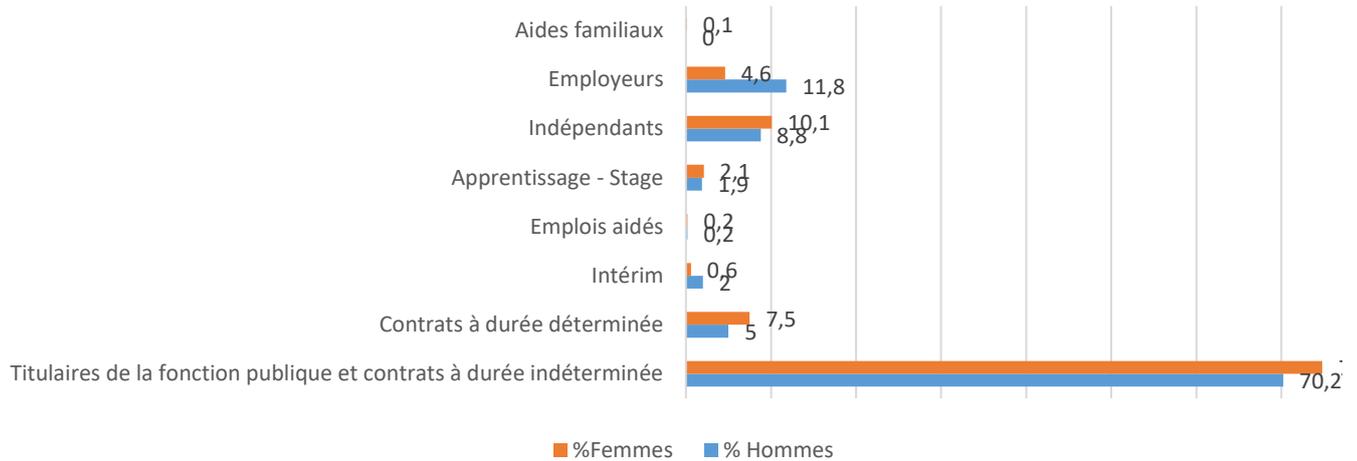


Près de 70 % des Bouscatais en âge de travailler sont en emploi. Le taux de chômage au Bouscat en 2019 est légèrement plus bas que dans la métropole bordelaise.

Le taux de chômage chez les jeunes Bouscatais de 15 à 24 ans est de 25,8% équivalent au taux de chômage moyen des jeunes de la métropole (25,7%). Ce taux tombe à 10,6% pour les 25-54 ans Bouscatais (12,2% à l'échelle métropolitaine).

Les conditions d'emploi des Bouscatais correspondent aux moyennes de Bordeaux Métropole, avec une majorité de personnes en CDI ou fonctionnaires.

Conditions d'emploi des Bouscatais de 15 ans et plus en %



Par ailleurs, en 2019, 17,8% des Bouscatais travaillent dans la commune.



Logement

	En 2019
Ensemble	12 859
Résidences principales	11 718
Résidences secondaires et logements occasionnels	275
Logements vacants	866

Le Bouscat compte 91 % de logement résidence principale, seuls 2 % sont des résidences secondaires. 7% des logements sont vacants en

des logements sont des maisons et 54,6 % des appartements.

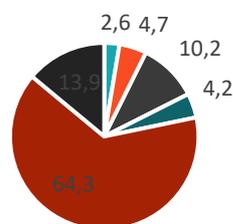
Près de 30% des logements comptent 5 pièces et plus (23,9% dans Bordeaux Métropole). 25,8% compte 4 pièces, 24,6% compte 3 pièces. En moyenne les habitants du Bouscat en résidence principale disposent de 3,8 pièces.

2,7% des logements sont considérés comme suroccupés (4,2% dans la métropole).



Moyen de transport

Part des moyens de transport utilisés par les Bouscatais pour se rendre au travail en 2019



- Pas de déplacement
- Vélo (y compris à assistance électrique)
- Voiture, camion ou fourgonnette
- Marche à pied (ou rollers, patinette)
- Deux-roues motorisé
- Transports en commun

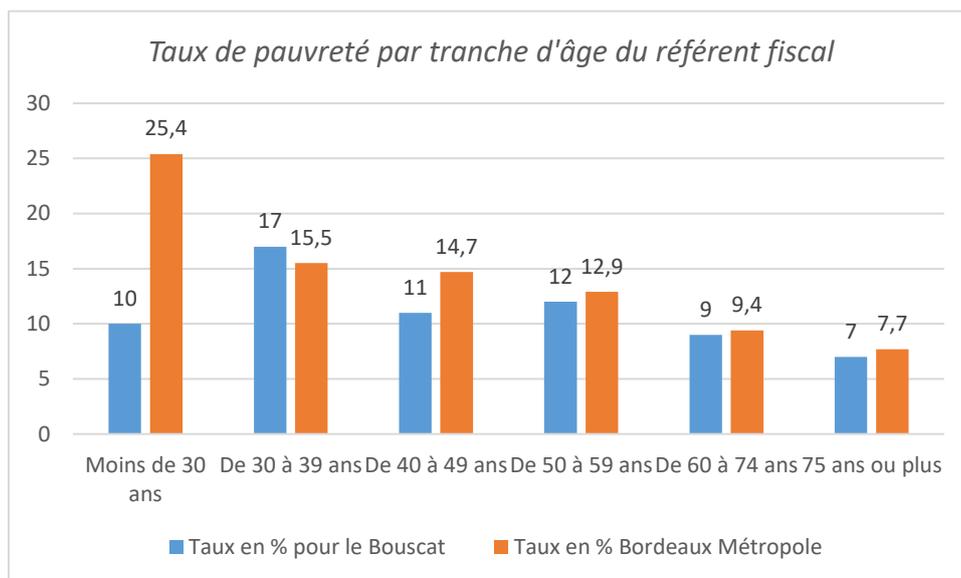
En termes d'équipement automobile, en 2019, 83,9% des Bouscatais disposent d'une voiture (77,1% dans Bordeaux Métropole). 55,4% en ont une. 28,5 en ont 2 et plus.



Revenus et pauvreté

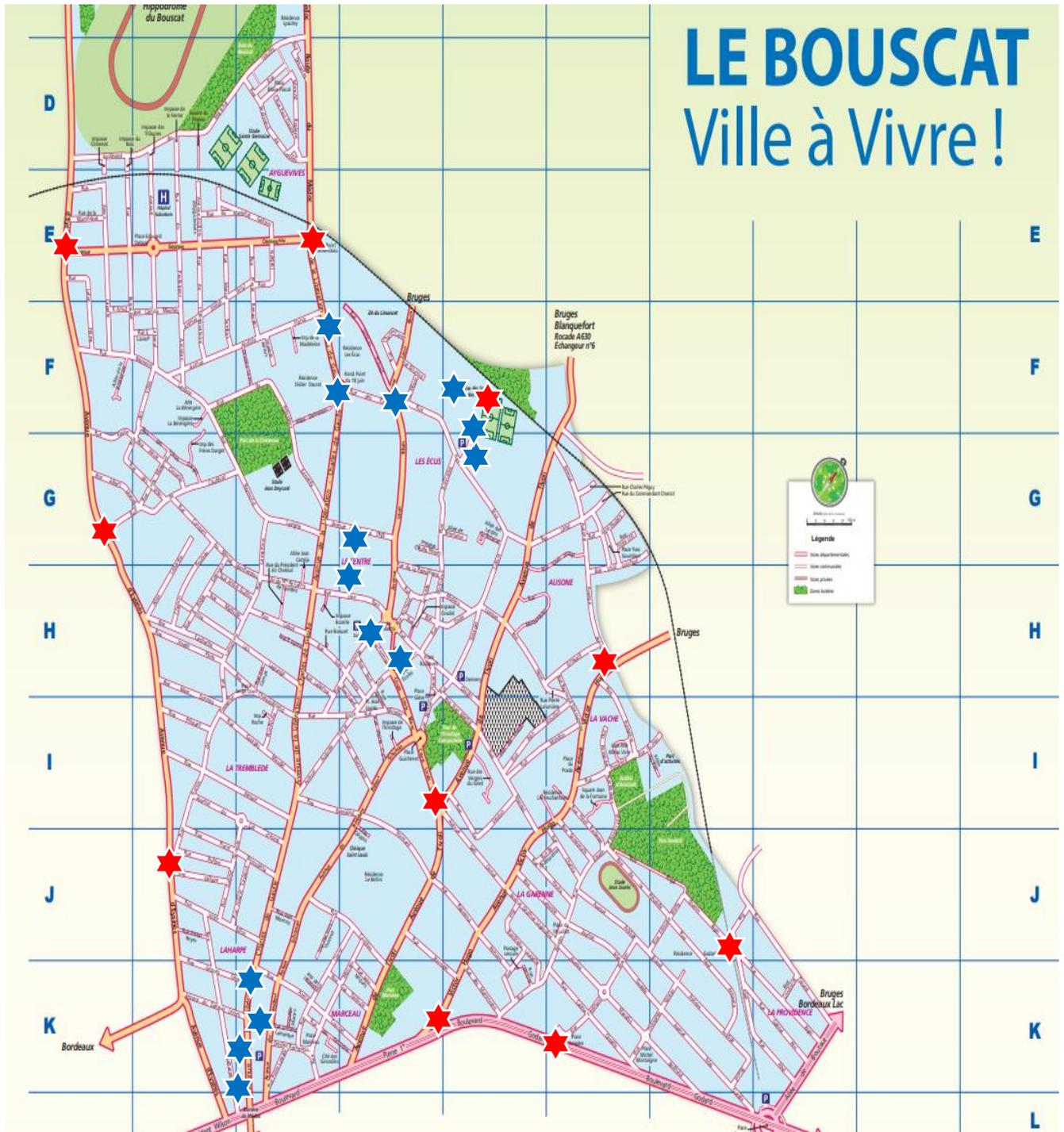
En 2019, 67% des ménages Bouscatais sont imposés contre 62,4% en moyenne dans la métropole Bordelaise.

Le taux de pauvreté (pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur à un seuil fixé par rapport à la médiane du revenu de l'ensemble de la population) est de 10% au Bouscat contre 14 % en moyenne dans la métropole (14,6 en France).



Les 30-39 ans représentent la tranche d'âge avec le plus fort taux de pauvreté au Bouscat.

PHASE 2 VIDEO PROTECTION



★ Phase 2

★ Phase 1